
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

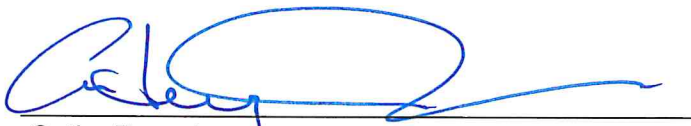
La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #920-24 abrogeant le règlement #880-21 décrétant des travaux de prolongation du réseau d'égout sanitaire et le remplacement de l'aqueduc sur le chemin du Ruisseau et un emprunt de 250 000 \$ pour en acquitter le coût

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	2 avril 2024
Dépôt	2 avril 2024
Adoption	6 mai 2024
Avis public pour la tenue du registre	16 mai 2024
Tenue du registre	3 juin 2024
Transmission au MAMH	12 juin 2024
Approbation par le MAMH	16 juillet 2024
Entrée en vigueur	22 juillet 2024

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 22^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2024.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe